



DOUBLES DIPLÔMES

M1 à Cracovie / Francfort-sur-l'Oder / Prague / Toronto / Louvain-Bruxelles

Année universitaire 2019/2020

Pour la première année du double diplôme, vous devez impérativement être inscrit administrativement à Sciences Po Strasbourg ainsi que dans l'établissement d'accueil.

Les modalités suivantes ne concernent que les étudiants sélectionnés par Sciences Po Strasbourg.

Les étudiants admis par les universités de Cracovie, Francfort-sur-l'Oder, Prague, Toronto et Louvain-Bruxelles doivent s'inscrire auprès de leurs universités respectives, et auprès de Sciences Po Strasbourg selon les modalités indiquées sur notre site internet (rubrique « Doubles diplômes sélectionnés par les universités partenaires (M1) »)

1) Pour les étudiants issus de la 3^{ème} année du Diplôme de Sciences Po Strasbourg :

L'inscription se fera par correspondance, suivant la procédure indiquée dans la rubrique « Diplôme de Sciences Po Strasbourg 4^{ème} année ».

La filière de 4^{ème} année dans laquelle vous serez inscrit(e) dépendra de votre double diplôme :

- filière « *Études Européennes et Internationales* » pour les doubles diplômes avec Toronto, Cracovie, Francfort-sur-l'Oder et Louvain-Bruxelles
- filière « *Économie et Entreprises* » pour le double diplôme avec Prague

2) Pour les étudiants issus d'une autre formation :

Vous devrez procéder à votre inscription administrative par correspondance. Merci de nous transmettre votre dossier avant le **20 septembre 2019** à l'adresse ci-dessous :

Sciences Po Strasbourg
Bureau des Admissions et des Inscriptions
Inscription administrative en DD M1
47, avenue de la Forêt-Noire
67082 STRASBOURG Cedex

Liste des documents à transmettre :

- le dossier d'inscription 2019/2020 complété
- une photo d'identité récente avec sur le verso : nom, prénom et Master concerné (« DD Bruxelles » ; « DD Cracovie »...)
- copie du passeport ou copie recto-verso d'une pièce officielle d'identité rédigée en français et portant une photographie
- votre numéro étudiant si vous avez déjà été étudiant à l'Université de Strasbourg
- un document sur lequel figure votre numéro INE si vous en avez un (si vous avez passé un baccalauréat français ou déjà fait des études en France)
- copie du dernier diplôme obtenu ou de l'attestation de réussite indiquant que vous avez validé 180 ECTS
- copie du certificat de participation à l'appel de préparation à la défense (JAPD), Journée Défense et Citoyenneté (JCD), ou tout document de la direction du Service national attestant que vous êtes en règle (sauf en cas de réinscription à l'Université de Strasbourg)
- votre attestation d'acquiescement de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) 2019/2020, à télécharger sur le site <http://cvec.etudiant.gouv.fr/>

La CVEC est destinée à favoriser l'accueil et l'accompagner social et sanitaire des étudiants, les actions de prévention et d'éducation à la santé et donne accès aux services culturels et sportifs de l'Université. **L'acquiescement de la CVEC, d'un montant de 91 €, est un préalable obligatoire à toute inscription administrative.**

- un chèque d'un montant de **243 €** libellé à l'ordre de « **M. l'Agent Comptable de l'Unistra** » pour le règlement des droits d'inscription nationaux (merci d'indiquer au dos du chèque vos nom, prénom et n° étudiant)

Si vous êtes boursier :

- joindre la notification de bourse du CROUS 2019/2020. Vous serez exonéré(e) des droits d'inscription de 243 € et n'avez donc aucun chèque à transmettre.

A noter que les étudiants boursiers du CROUS sont exonérés du paiement de la CVEC. Cependant la présentation de l'attestation (à télécharger sur le site <http://cvec.etudiant.gouv.fr/>) reste un **préalable obligatoire à toute inscription administrative**